

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS		ARRIVÉES A							CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	ARRIVÉES	Départs p <sup>r</sup> Cahors	Pas de commu- nication direc- te avec Cahors depuis le ser- vice d'été de la Compagnie du Midi.
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m.	5 <sup>h</sup> 5 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 s.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 —	

Train de foire : Départ de Libos à 7<sup>h</sup> 10<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 9<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin.

Voir en tête de la 4<sup>e</sup> page, nos PRIMES-MONTRES.

Cahors, le 11 Septembre.

### LA GUERRE DE CHINE

LA SITUATION FRANCO-CHINOISE  
Paris, 9 septembre.

On lit dans le *National* :  
Si nous sommes bien informés, certains incidents, encore ignorés du public, vont obliger le gouvernement français à prendre de graves résolutions en ce qui concerne les opérations engagées en Chine.

Le conseil des ministres se réunit le 13 courant, c'est-à-dire samedi, et nous serions fort surpris si la convocation des Chambres n'était pas résolue, en principe, à la suite de la délibération ministérielle.

Faut-il croire à l'authenticité de la dépêche, publiée hier par le *Times*, dépêche affirmant que la Chine nous a déclaré officiellement la guerre ?

Devons-nous supposer que le singulier système inauguré récemment et qui consiste à brûler les flottes et à bombarder les ports par simple voie de représailles n'est point aussi facile à poursuivre qu'on se l'était imaginé ?

Il nous est difficile de répondre à l'une ou à l'autre de ces questions.

Mais ce que nous croyons pouvoir affirmer, c'est que l'état de guerre officiel est sur le point de succéder à l'état de guerre latent et innommé.

On peut s'attendre, d'autre part, à ce que les opérations entamées par l'amiral Courbet prennent sous peu de jours une importance décisive.

Après de mûres réflexions, en effet, on a renoncé à toute action contre Formose, les indignités de la presse européenne, télégraphiées

chaque jour à Pékin, ayant rendu impossible une attaque prompte et efficace des établissements chinois dans cette île. On a donc préparé une nouvelle expédition dont les résultats, excessivement sérieux, seront de nature à faire réfléchir les belliqueux mandarins qui l'emportent en ce moment.

#### LE BLOCUS DE SANGHAI

Les Chinois veulent barrer l'entrée de la rivière de Sanghaï ; les consuls protestent.

#### LA RIVIÈRE DE CANTON

Le *Reichsanzeiger* annonce que, d'après un télégramme du consul allemand à Canton, l'entrée de l'embouchure de la rivière de Canton a été, par ordre des autorités chinoises, interdite aux navires à vapeur.

#### MÉCONTENTEMENT DE L'ANGLETERRE

Le *Daily News* voudrait que la France et la Chine soumettent leur différend à un arbitrage ; car, dit-il, non seulement la guerre non officielle actuelle ne peut pas être prolongée indéfiniment, mais elle risquerait fort d'entraîner les puissances neutres dans la querelle. La guerre franco-chinoise, pour l'appeler de son vrai nom, est, ajoute le *Daily News*, une preuve éclatante de la solidarité des intérêts de toutes les grandes nations du monde moderne.

Il n'y a pas de grande nation qui puisse pousser l'illusion jusqu'à croire qu'une guerre entre elle et une autre puissance, cette dernière future asiatique, ne regarde que les deux belligérants. Parce que le colonel Dogenne a commis une immense méprise à Langson, il faudra que des milliers d'individus en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, dans l'Inde, en Australie, à qui ce malheureux incident est chose parfaitement indifférente, voient leurs affaires ruinées et soient exposés à mourir de faim. Ce qui rend surtout la situation intolérable, c'est l'insignifiance notoire des intérêts commerciaux de la

France en Chine, comparativement à ceux de l'Angleterre, de l'Amérique, et même de l'Allemagne.

— Soivant le *Figaro*, ce serait la Russie, qui dans le conflit franco-chinois, agirait dans un sens conciliateur à Pékin, et l'Allemagne, qui servirait de médiateur entre la Chine et la France.

#### LA CONVOCATION DES CHAMBRES

Le *National* confirme que la date de la convocation des Chambres sera fixée dans le prochain conseil ; mais on ne peut prévoir celle à laquelle le gouvernement s'arrêtera.

On croit cependant qu'en raison des événements en Chine et de la nécessité de renforcer la flotte de l'amiral Courbet et le corps expéditionnaire du Tonkin, la date d'ouverture de la session extraordinaire, d'abord fixée au 20 octobre, sera avancée de quinze jours, c'est-à-dire fixée au 6 du même mois.

#### L'ENTREVUE DES TROIS EMPEREURS

Voici, d'après le *Figaro*, quelles seraient les questions traitées dans l'entrevue des trois empereurs :

1° L'entrée de l'Autriche-Hongrie dans l'accord déjà existant entre les gouvernements allemand et russe, par rapport aux nihilistes, socialistes et autres anarchistes de même eau ;

2° Et subsidiairement, échange de vues sur les questions qui préoccupent, aujourd'hui, les trois gouvernements, mais n'impliquant de leur part aucun engagement formel, si ce n'est celui d'agir d'un commun accord dans le sens et dans le but de la conciliation de la paix.

#### LES TROUBLES DE BELGIQUE

Il y a quelques jours, les libéraux de Bruxelles, que les derniers scrutins ont mis en minorité, ont fait une manifestation dans la rue. Personne ne les a troublés.

A leur tour les catholiques ont voulu mani-

fester ; mal leur en a pris. Socioux de la liberté pour eux, mais non pour les autres, les libéraux se sont rués sur les catholiques et le sang a coulé. On parle d'une centaine de blessés et de quelques morts.

Une interpellation a été faite au Sénat sur ces troubles, et la discussion s'est terminée par l'adoption, à l'unanimité moins deux abstentions, de l'ordre du jour suivant :

« Après avoir entendu l'ensemble des explications, le Sénat blâme énergiquement les excès dont Bruxelles a été le théâtre dimanche, et passe à l'ordre du jour. »

#### LE CHOLÉRA

10 septembre.

Décès constatés ; 8 dans l'Hérault, 8 dans le Gard, 2 dans l'Aude, 5 à Marseille, 2 à Toulon, et 1 à Rome.

#### LE CHOLÉRA A NAPLES

40 septembre.

Les habitants fuient la ville en grand nombre. Dans une seule rue, 30 cas de choléra se sont produits en une heure. On estime que depuis minuit il y a eu plus de 800 cas.

Dans sa visite aux hôpitaux, le roi s'est arrêté fréquemment au chevet des malades.

#### LE CHOLÉRA A PARIS

Paris, 10 septembre.

On lit dans le *Paris* :

Le bruit court avec une certaine persistance aujourd'hui que plusieurs cas de choléra, dont un mortel, auraient été constatés officiellement à Paris.

Le *Temps* explique de son côté, les six cas suspects qui ont été constatés ; entre autres celui d'un malade venant d'Amélie-les-Bains, qui a souffert de vomissements durant tout le parcours.

Mais, sauf un décès, dans lequel des bacilles caractéristiques ont été observés, il n'y a pas de constatation officielle de l'apparition du choléra.

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(18)

## LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

C'était là que venaient se réfugier les saintes femmes dont venait de lui parler le comte d'A... et qu'elles donnaient l'exemple de toutes les vertus humaines. Quand la berline fut arrivée à l'extrémité de la route qui conduisait au couvent, elle tourna brusquement à droite, se dirigeant vers une large clairière qu'on apercevait à travers les arbres. De temps en temps, un lièvre effarouché sautait dans les feuilles. L'après-midi était belle ; mais les trois hommes étaient bien seuls. Pas un paysan ne se montrait. La berline s'arrêta dans la clairière, M. d'A... en descendit, ainsi que Loïc et Richard ; le vieillard prit les épées, donna l'ordre au cocher d'attendre leur retour, et ils s'enfoncèrent sous bois. Le chemin vicinal cessait brusquement à la clairière. C'était une petite sente tortueuse qui continuait au milieu du fourré. Les branches tombaient à droite et à gauche ; M. d'A..., qui marchait devant, était obligé de les écarter de la main. Ils arrivèrent ainsi à une sorte de salon de verdure qui offrait cette curieuse régularité que met souvent la nature dans ces caprices de feuillages.

— Nous serons à merveille ici, dit M. d'A... et nul ne pourra nous y venir importuner. Cela

vous convient-il, Messieurs ?

— Parfaitement, répliqua Loïc.

Le gentilhomme sortit les épées du fourreau, et les mesura ; puis, s'adressant au baron :

— Vous êtes mon hôte, Monsieur, dit-il, c'est à vous de choisir le premier.

Loïc prit une épée au hasard.

Le vieillard plaça les deux jeunes gens, mit les deux épées bout à bout, et se découvrant :

— Allez, Messieurs, prononça-t-il, d'une voix grave.

Dès les premières passes, lui, tireur émérite, il jugea aisément de quel côté était la force et de quel côté se trouvait l'adresse. Certes, Richard était bien plus vigoureux que son adversaire ; mais Loïc rachetait cette infériorité par une grande science de l'escrime. Le baron fit ce que tout autre aurait fait à sa place : il ménagea Richard. L'homme qui se battait contre lui avait déshonoré son père, mais il lui avait sauvé la vie à lui-même. Un duel était nécessaire ; mais il ne voulait plus tuer Richard ; il devait se contenter de le blesser. La première passe dura cinq minutes.

— Reposez-vous, Messieurs, dit M. d'A...

Les deux jeunes gens fichèrent leurs épées en terre, et s'arrêtèrent un moment.

— Quand il vous plaira, Messieurs, reprit le vieillard.

La seconde passe dura seulement sept minutes. Le gentilhomme l'interrompit brusquement en voyant une goutte de sang perler à la chemise de Richard. Il se hâta d'examiner : ce n'était qu'une simple égratignure. Au moment où la troisième passe commençait, Richard Malvern résolut d'en

finir. Il sentait parfaitement que Loïc le ménageait et, dans l'enfièvrement de la lutte, un peu de colère lui venait à cette pensée. Il rompit de plusieurs pas, puis, faisant immédiatement une charge à fond, se trouva à deux mètres à peine de son adversaire. Au même instant, une femme qui portait le costume de religieuse, se montra à l'extrémité de la route. En voyant deux hommes qui se battaient, l'épée à la main, elle jeta un grand cri. Aussitôt et presque simultanément Richard se fendait et son fer fendait l'épaule de Loïc.

— Un homme tué ! dit-elle.

— Rassurez-vous, ma sœur, répliqua doucement le vieillard ; ce n'est pas une blessure grave.

Quelle ne fut pas la surprise de M. d'A... et de Richard, en voyant la religieuse pâlir, dès qu'elle eut regardé Loïc, et se précipiter sur lui avec désespoir.

— Loïc ! Loïc ! s'écria-t-elle, en fondant en larmes.

— Jeanne ! murmura le baron.

Et sa tête vint tomber sur la poitrine de la jeune femme qui le tenait dans ses bras.

#### XII

#### A PARIS

Huit jours se sont passés. Nous retrouvons Loïc au château de Lamargelle, installé dans ce même appartement où, après l'aventure de la prairie menteuse, Richard Malvern l'avait fait transporter. Richard, lui n'est plus au château. Il est parti, le soir même du duel. Il a compris,

avec sa délicatesse instinctive, que sa présence, n'était plus possible là où était Loïc. Vraiment, la vie humaine a des cruautés par sobresauts qui ne laissent aucune trêve à la souffrance.

Près de deux mois et demi se sont écoulés depuis la mort du père, et le fils n'a pas eu un jour de repos dans son éternel chemin de croix.

M. d'A... avait compris qu'il existait un secret d'amour entre la jeune femme et le jeune homme. Car il l'avait deviné aussitôt ; c'était elle, cette nouvelle venue du couvent.

— Madame, avait-il dit à Jeanne, M. de Maudreuil n'est pas blessé mortellement, mais il est grièvement atteint. Vous êtes son amie, je crois, et vos soins lui seront précieux. Vous ne refuserez donc pas de vous installer au château.

Bien qu'il quittât rarement son domaine, le comte avait reconnu la célèbre cantatrice ; mais il n'aurait eu garde de le lui faire voir. Jeanne était bien pâle, à l'heure où nous la retrouvons dans la chambre de Loïc, pâle par l'angoisse, par les veilles, pâle aussi par l'amour. Loïc n'avait eu qu'à la regarder pour comprendre que, s'il avait souffert de leur séparation, elle en avait souffert autant que lui.

La passion s'était de nouveau despostiquement emparée de ces deux êtres qui s'adoraient. Loïc se tenait à demi couché dans un grand fauteuil, et Jeanne assise sur un petit tabouret, le regardait avec une profonde tendresse.

— Tu ne me fuiras plus, tu me le jures ?

— Je te le jure.

— Ah ! pourquoi m'as-tu quitté là-bas à Londres ?

— Il le fallait.



LA COMTESSE DE PARIS  
La comtesse de Paris vient d'accoucher d'un fils.

**CHRONIQUE LOCALE  
ET RÉGIONALE**

M. Ybier, professeur de philosophie au Lycée de Cahors, est nommé censeur des études à l'école Monge.

M. Maurice Béral fils du sénateur du Lot, vient d'être nommé, à sa sortie de l'École Forestière de Nancy, garde général des forêts, en résidence à Milbau.

Notre compatriote, M. Joseph Delfour, chargé de cours de sixième au lycée de Mont-de-Marsan, vient d'être nommé censeur des études au lycée de Montluçon.

Notre compatriote M. Jules Combarieu, chargé de cours de seconde au lycée de Cahors, vient d'être reçu à l'agrégation des lettres.

M. Cantarel, surnuméraire des contributions indirectes à Cahors, est nommé commis de 2<sup>me</sup> classe à Nogent-le-Rotrou, (Eure-et-Loire). M. Chas-aing, surnuméraire dans la même administration, est nommé commis de 2<sup>me</sup> classe à Châteaudun, (Eure-et-Loire).

La commune de Puy-l'Évêque a été autorisée à emprunter la somme de 6,200 fr. pour l'installation de sa maison d'école.

Parmi les généraux qui ont offert leurs services au ministre de la marine, pour le commandement éventuel du corps expéditionnaire au Tonkin, figure notre compatriote le général de Colomb, commandant du XV<sup>e</sup> corps à Marseille.

Le chemin de fer de Sarlat à Cazoulès, prolongement de la ligne du Buisson à Sarlat, est livré à l'exploitation depuis huit jours. On sait que Cazoulès n'est éloigné de Souillac que d'une dizaine de kilomètres. Vers la fin de 1885, Cazoulès sera relié à Saint-Denis-lès-Martel. Alors une voie ferrée suivra tout le cours de la Dordogne, depuis St-Denis jusqu'à Libourne.

AVIS AUX ANCIENS MILITAIRES

Il vient de se former à Paris, dans l'intérêt de tous nos camarades de Paris et des départements, un comité des anciens militaires réformés par congé n° 1, avec gratification renouvelable.

Tous les anciens militaires faisant partie de cette catégorie, sont invités à s'adresser au siège du Comité.

A MM. les membres du Comité des anciens militaires réformés avec gratification renouvelable, quartier de la Chapelle, rue de la Charbonnière, 32, Paris.

— Il le fallait ?  
— Je te le répète encore, ne me demande rien, car je ne pourrais rien te répondre.  
— Ne savais-tu pas que je souffrais ?  
— Crois-tu que je ne souffrais pas aussi ?  
— Et cependant, tu n'as pas hésité ?  
— Ne dis pas cela. Tu ne sais pas les tourments par lesquels j'ai passé, tu ne sais pas quels combats mon amour a livrés à ma volonté.  
— Et pourtant, aujourd'hui, tu viens de me jurer que tu ne me quitterais plus !  
Jeanne hochait tristement la tête.  
— Je ne suis forte que lorsque tu n'est pas là, dit-elle. Quand je te vois, je redeviens faible. Je pourrais bien te quitter, mais il me serait impossible de t'oublier. Ma force est dans ma volonté ; elle n'est pas dans mon cœur.  
— Chère Jeanne...  
— Je le savais si bien que je n'avais pas voulu te revoir avant de partir, qu'après être partie, je ne voulais pas te voir encore, car j'étais bien certaine de me jeter dans tes bras quand je te reverrais.  
Loïc tenta une ou deux fois de faire parler sa maîtresse. Il ne put rien obtenir d'elle, elle restait muette. Que lui importait ce mystère, d'ailleurs ? Elle l'aimait : il ne lui fallait rien de plus. Il connaissait la vie de Jeanne avant qu'il l'eût rencontrée. Son premier et unique amour avait été lui. La vie de théâtre, si impitoyable d'habitude, avait laissé intacte la réputation de la jeune femme et de l'artiste. D'ailleurs, les questions répétées de Loïc au sujet de la rupture simulée de Paris et du départ brusque et mystérieux de

LE VOLONTARIAT D'UN AN

Le ministre de la guerre a décidé le 8 septembre, que les candidats au volontariat d'un an, ayant obtenu 460 points à l'épreuve écrite, seront seuls admis à subir l'examen oral.

GRANDES MANŒUVRES

Nous lisons dans la *Petite Gironde* :

Condom, 8 septembre.

L'entrée des troupes s'est achevée hier soir, à sept heures. Le cantonnement s'est fait sans trop de difficultés. La ville est pavoisée. Le soir quelques maisons ont illuminé.

Le quartier général est au Test.

Les 126<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> de ligne sont cantonnés aux Bouqueries, faubourg de Condom, au delà de la Baise.

La population fait à l'armée l'accueil le plus enthousiaste.

La cavalerie est toujours en avant à l'ouest de Condom sur les routes d'Eauze et de Montréal.

Demain matin la cavalerie quitte ses cantonnements de Larressingle et de Cassaigne et fait un *read* de 56 kilomètres.

A trois heures a eu lieu la revue des compagnies dans les cantonnements, puis celle des régiments sur les divers cours et promenades.

Un bataillon part pour renforcer l'ennemi. L'affaire de demain sera dispersée : à Valence, à Vic, à Gondrin, etc.

On dit qu'une fausse attaque de l'ennemi aura lieu sur Condom cette nuit, vers trois heures. A quatre heures du matin, l'armée quittera Condom.

Condom, 9 septembre.

L'armée a quitté Condom depuis quatre heures du matin. La 34 division occupe en avant de Valence, les collines de Cassagne de Mansencomme, de Roques, etc., bordant la rive droite de l'Osse.

L'ennemi défend le plateau en avant de Gondrin, sorte de promontoire enfoncé dans la rive gauche de l'Osse. La 34<sup>e</sup> division se disloque. La 65<sup>e</sup> brigade, protégée par la cavalerie de Cassagne et de Larressingle, franchit l'Osse, suit les crêtes bordant le nord de la route d'Eauze, débordé l'aile gauche de l'ennemi, éteint par le feu de ses batteries les batteries de la gauche ennemie, atteint la route de Montréal à Gondrin, derrière un petit bois.

La cavalerie de l'armée complète son mouvement tournant. Courant au delà de Gondrin jusqu'à Eauze, elle se replie ensuite sur Courrensan, faisant 56 kilomètres et achève de fermer la route du nord.

Le 11<sup>e</sup> de ligne va occuper Monclar. L'ennemi, cerné au nord et à l'est, délogé de Gondrin, tourné, se replie sur Vic Fezensac, par le plateau entre l'Osse et la Lauzouze.

L'action avait commencé à huit heures du matin par une fusillade du 13<sup>e</sup> chasseur à cheval contre les avant-postes ennemis. Grande canonnade à onze heures. L'action principale était finie à deux heures.

Londres ne laissait pas de faire de la peine à Jeanne, car un jour, elle lui dit avec assez de fermeté :

— Ecoute, je t'ai juré de ne plus m'enfuir. Je tiendrai mon serment. Ne me questionne jamais. Ne m'interroge plus. Prends-moi comme je suis, et pour ce que je suis, c'est-à-dire pour une femme qui t'aime entièrement et absolument, qui n'est qu'à toi, ne sera jamais qu'à toi, et t'a donné d'un coup son existence entièrement.

Ce fut encore le bon docteur Sonnois qui soigna Loïc de sa blessure. M. d'A... quelque affection qu'il eût pour le médecin et quelque confiance qu'il eût dans sa discrétion, ne lui avait pas voulu raconter qu'un duel avait eu lieu. M. Sonnois était libre de deviner ce qu'il lui plairait ; ce qui, au reste, n'était pas bien difficile. Mais M. d'A... estimait que ce n'était pas son secret et qu'il n'avait pas le droit de le révéler. Le docteur, au reste, n'était dupe de personne.

Jeanne, de son côté, avait demandé à Loïc la cause de ce combat. Le jeune homme n'avait pas voulu lui révéler que son père avait été trahi. Il pensait, comme M. d'A... qu'on n'a le droit de révéler que les secrets qui vous appartiennent. Il avait inventé une querelle née à Paris, et qui était venue se dénouer au château de Lamargelle, Loïc ayant consenti à accepter pour le duel le terrain choisi par son adversaire. Au fond de son cœur, la jeune femme admirait ce hasard qui prenait pour les réunir un moyen si étrange.

— Je me croyais bien cachée au fond de ce couvent perdu dans les montagnes, et il a fallu que la destinée te rejetât sur mon chemin et nous mit de nouveau en face l'un de l'autre.

LE GÉNÉRAL LEWAL

Le *Figaro* donne le portrait suivant du commandant du 17<sup>e</sup> corps :

Le général Lewal est la plus haute personnalité militaire de notre pays. Le commandant en chef du 17<sup>e</sup> corps est l'auteur de l'école militaire contemporaine, c'est lui qui a signalé les erreurs de la routine, proposé et appliqué les réformes indispensables ; c'est à lui que revient l'honneur d'avoir reconstitué l'armée de France.

L'histoire du général Lewal n'est plus à écrire : je me bornerai à raconter quelques détails peu connus qui feront apprécier l'homme à sa juste valeur.

Etant capitaine en Algérie, en 1854, il a écrit une *vie d'Annibal* qui n'a pas été publiée ; son livre a trait aux diverses phases de la lutte engagée entre Rome et Carthage.

C'est vers cette époque que, dans une reconnaissance, il fut atteint d'une balle à la jambe, en relevant un tirailleur blessé.

Après la guerre d'Italie, pendant l'hiver de 1859-60, M. Lewal fut nommé vice-président de la commission des frontières franco-italiennes ; c'est lui qui reçut mission de donner satisfaction au roi Victor Emmanuel au sujet de ses cantonnements de chasse. Grave question qui, sous des apparences cynégétiques, cachait de gros intérêts militaires.

Les réformes proposées par le général Lewal, dans ses livres, ne furent pas, comme bien l'on pense, admises et appliquées sans peine ; il lui fallut lutter, pendant plus de dix ans, dans la presse et dans les commissions militaires. Ce n'est qu'à force d'énergie et de persévérance qu'il est parvenu à déraciner les vieux errements.

Pour donner une idée de la résistance qu'il a pu rencontrer, il n'est pas sans intérêt de rapporter le fait suivant, ne fût-ce que pour mesurer toute l'étendue de notre routine. Les théories du commandant actuel du 17<sup>e</sup> corps étaient connues et déjà mises à l'étude dans les pays étrangers avant qu'en France, le ministre de la guerre se fût décidé à les prendre en considération. Si bien qu'à l'époque où il commandait une division à Marseille, le général Lewal reçut du général Ricotti, ministre de la guerre en Italie, une communication lui annonçant que ses projets de réforme venaient d'être appliqués à l'armée italienne et lui en renvoyant l'honneur.

Depuis quelques années, le général Lewal a cessé de publier, mais il n'a pas cessé d'écrire ; il se consacre aujourd'hui à ses études pratiques et à l'instruction de son corps d'armée. Entre temps, il entasse des matériaux qu'il se réserve d'imprimer plus tard.

VOL

On nous écrit d'Assier :

Un vol avec effraction a été commis le 5 sep-

tembre, dans la nuit, chez M. Constanty, percepteur.

Les voleurs, qui devaient être au nombre de trois, ont d'abord fracturé le contrevent d'une fenêtre, ont ensuite brisé un carreau, ouvert l'espagnolette et se sont introduits dans la maison. Ils ont pu, de la sorte, enlever un coffre-fort qu'ils ont emporté sur un charriot.

Le coffre-fort renfermait 2,600 fr. en billets de banque et en numéraire, deux montres dont une en or et quatorze titres de rente, propriété de diverses personnes et des bureaux de bienfaisance d'Assier et de Saint-Simon.

M. Constanty était absent depuis plusieurs jours et ce n'est qu'à son retour à Assier qu'il a pu constater le vol dont il venait d'être l'objet.

La gendarmerie s'est immédiatement livrée à une enquête qui a amené la découverte du coffre que les voleurs avaient abandonné dans un roisseau éloigné de 300 mètres.

Trois individus porteurs des titres volés ont été arrêtés à Brive, au moment où ils cherchaient à les négocier.

LES OBLIGATIONS DE L'ORLÉANS

Les prix des obligations de la compagnie du chemin de fer Paris à Orléans, garanties par l'état, délivrées sans frais dans toutes les gares et stations du réseau, est fixé jusqu'à nouvel avis à 372 fr, avec jouissance du coupon à échoir le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

NOUVEAUX TIMBRES

Le *Journal officiel* du 4 septembre publie un décret portant que les types de timbres à l'encre grasse de couleur, destinés à timbrer le papier de la dimension des feuilles aux droits de cinquante centimes ou de un franc qui sont employés pour les copies des exploits, des notifications d'avoué à avoué et de significations de tous jugement, actes ou pièces, conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 30 décembre 1873, sont supprimés et qu'ils sont remplacés par deux types nouveaux.

L'administration de l'enregistrement, du domaine et du timbre doit faire déposer, aux greffes des cours et tribunaux l'empreinte de ces deux types nouveaux, dont le dépôt sera constaté par un procès-verbal dressé sans frais.

**Revue Agricole**

Etat actuel de la question phylloxérique. — Concours de greffage. — Primes.

Le phylloxéra continue sa marche envahissante : le département de la Loire-Inférieure, qui était jusqu'ici considéré comme indemne, se trouve maintenant atteint du terrible fléau. Cette constatation a été tardive, mais on se rappelle que dès le commencement de la saison, on a été frappé des progrès considérables qu'avait fait la maladie dans un certain nombre de départements, le nôtre compris. C'est surtout dans

aujourd'hui de vous en faire partir, partez.

Loïc et Jeanne se tenaient l'un contre l'autre serrés dans le coupé qui courait rapidement à travers la plaine en fleurs. Leur amour fleurissait aussi, lui, comme le printemps qui rayonnait autour d'eux. Loïc n'oubliait pas son serment, il n'oubliait pas sa ferme résolution de continuer l'œuvre commencée, mais avant d'entamer une lutte nouvelle, il voulait mettre un rayon de soleil dans sa vie noire. D'ailleurs, le problème lui semblait maintenant facile à résoudre. — Quel était ce paysan qui était venu chez lui et avait tenté d'égayer ses soupçons ? Pour qu'il voulût ainsi dérouter le fils, il fallait que ce fût lui qui eût assassiné le père. Quels rapports avaient pu exister entre ce paysan et M. de Maudreuil ? Voilà où Loïc se heurtait de nouveau au mystère. Mais à force de toujours marcher dans l'inconnu, il commençait à s'y habituer. Puis il y avait un fait patent : les lettres. Marius Roussin les avait volées à Richard Malvern dans un but intéressé, c'était évident. Comment, lui, Loïc, les avait-il trouvées dans les papiers de son père ? Était-ce que l'escroc les avait volées pour les revendre au baron de Maudreuil ? Y avait-il donc au fond ce drame de famille un simple chantage ? Que fallait-il croire ? A un suicide de la part du baron ? Non, les constatations des médecins déclaraient que la victime avait bien été assassinée.

ALBERT DELPIT

(A suivre).



L'Aude que les ravages de l'insecte se sont accentués cette année. Aussi la défense des vignes s'organise-t-elle dans ce département sur un grand pied. La Société d'agriculture de l'Aude organise pour le département du mois de novembre plusieurs concours de charrois sulfureux et autres instruments destinés à l'emploi du sulfure de carbone.

Pendant ce temps, l'imagination des inventeurs se donne toujours carrière dans l'espoir de trouver enfin le remède pratique du phylloxéra et aussi sans doute d'obtenir la prime de 300,000 fr. promise à l'heureux auteur de cette découverte.

Ainsi un propriétaire du Midi propose, à l'imitation du docteur Mandon, (dont on ne parle plus guère maintenant), d'introduire dans la sève de la vigne, non pas de l'eau phénolée, mais une composition dont il se réserve le secret et qu'il nomme *milliagou*.

Un autre, se basant toujours sur cette idée théorique qu'une modification, même légère, dans la composition de la sève doit suffire pour tuer le phylloxéra, propose d'obtenir cet effet d'une manière très simple, en enfouissant dans la tige de la souche un ou deux clous de fer ou de cuivre, qui pénétreraient jusque vers le centre. L'oxydation du métal doit, selon lui, rendre la sève toxique pour le phylloxéra. Le raisonnement paraît assez juste. Reste le principal, c'est-à-dire, l'expérience à faire; et comme cette expérience est facile et peu coûteuse, nous engageons nos lecteurs à la tenter.

Enfin, un médecin du département de Maine-et-Loire, M. Taugourdeau a mis à l'essai, dans une vigne phylloxérée, une poudre de son invention, dont les cendres de bois forment la base et qui ne revient pas à plus de 30 fr. par hectare. Bien entendu, M. Taugourdeau ajoute à la cendre certaines substances dont il garde le secret. La Commission départementale du phylloxéra, convoquée par le préfet, a constaté que dans la parcelle, mise en traitement, la végétation a repris une activité sensible, que de nombreuses radicules se sont développées depuis le mois d'avril sur les racines maltraitées précédemment, enfin, qu'il ne reste plus de traces de phylloxéra.

La Commission se montre convaincue de l'efficacité du procédé; elle demande seulement si la réussite aurait lieu sur tous les cépages et dans tous les sols, si l'effet du remède serait de longue durée et enfin si la qualité du vin n'en souffrirait pas.

Tels sont les principaux faits récents, concernant cette grande question du phylloxéra. On le voit, si le problème n'est pas résolu, on y travaille du moins avec acharnement. Pendant ce temps, d'autres, cherchant le salut dans une autre voie, opèrent entre divers cépages des hybridations, espérant obtenir enfin un plant résistant au phylloxéra, comme les bonnes espèces américaines et possédant aussi les qualités des vignes françaises.

En attendant que la question soit résolue d'une façon ou d'une autre, ce qui pourrait bien tarder encore de longues années, nous n'avons rien de mieux à faire que de nous en tenir aux moyens déjà expérimentés et qui ont fait leurs preuves : le sulfure de carbone dans les terrains où l'application en est possible est avantageuse, lorsque la vigne ancienne n'est pas encore trop malade et, pour la reconstitution des vignobles détreints, des plants américains bien choisis selon le sol et le climat. Pour faire ce choix, chaque propriétaire doit planter dans son terrain une petite collection de différents plants et ne garder pour la plantation définitive que ceux qui se seront montrés bien adaptés au climat et au terrain. La chose, avec un peu de bonne volonté, est moins difficile qu'on ne pourrait croire; et il est bon de se mettre à l'œuvre de suite, si on veut récolter dans quelques temps un peu de vin, car il serait aussi téméraire de compter sur la découverte prochaine d'un remède sérieux, que de croire à la disparition du fléau.

transporté sur le champ du concours, dans la pépinière départementale, pour examiner le résultat des épreuves de chaque concurrent. Grande avait été sa satisfaction de voir le nombre considérable de greffes réussies qui se trouvaient dans chaque lot. Bien que la plupart des greffeurs n'eussent qu'une expérience fort récente et que plusieurs même d'entre eux fussent presque à leurs débuts, quelques-uns cependant avaient eu un succès complet, c'est-à-dire une proportion de 100 reprises pour 100 greffes et le plus grand nombre était arrivé au chiffre de 80 à 90 0/0.

Ce fait a une très grande importance, car il répond victorieusement aux objections des destructeurs des vignes américaines, qui s'efforcent de montrer que la greffe est une opération difficile, incertaine et au-dessus de la compétence de nos vigneron. Il rédoit également à sa juste valeur l'objection relative aux frais que doit entraîner cette pratique nouvelle, car plusieurs greffeurs ont fait une greffe par minute. Sans vouloir prétendre que l'ouvrier eût pu opérer tout le jour avec cette vitesse et arriver au chiffre de 600 greffes par journée de 10 heures, il est permis, du moins, d'affirmer qu'un greffeur, d'une habileté moyenne, en fera généralement 250 à 300, ce qui, même en comptant les frais de déchaussage et de bottage du plant, ne fait ressortir la greffe qu'à 2 centimes au maximum. C'est donc une dépense environ de 100 fr. par hectare, dans l'hypothèse ordinaire d'une plantation de 5000 cep.

Voilà réduite à ses véritables proportions cette question du greffage que l'on se représente ordinairement comme grosse de dépenses et de difficultés. Il n'y a pas de quoi, on le voit, retarder d'un jour la reconstitution de nos vignes. Il suffit de vouloir et d'agir.

A l'œuvre donc, Vignerons du Lot, et vous verrez bientôt revenir votre prospérité perdue.

LISTE DES LAURÉATS

- 1<sup>re</sup> prime de 50 fr. à M. Dubruel à Prayssac.
- 2<sup>e</sup> — de 45 fr. à M. Belmont à Lamagdeleine.
- 3<sup>e</sup> — de 40 fr. à M. Rigal à Sérignac.
- 4<sup>e</sup> — de 35 fr. à M. Brunet à Caillac.
- 5<sup>e</sup> — de 30 fr. à M. Valeille à Saint-Denis.
- 6<sup>e</sup> — de 25 fr. à M. Garrigues au Montat.
- 7<sup>e</sup> — de 20 fr. à M. Denègre à Saint-Laurent.
- 8<sup>e</sup> — de 15 fr. à M. le Directeur de l'Orphelinat d'Armis.
- 9<sup>e</sup> — de 12 fr. à M. Bessièrès à Fargues.
- 10<sup>e</sup> — de 10 fr. à M. Seguela à Cahors.

MENTIONS HONORABLES.

- 1<sup>re</sup> Mention M. Capmas à Cahors.
- 2<sup>e</sup> — M. Astruc au Montat.
- 3<sup>e</sup> — M. Mispoulié à Cahors.
- 4<sup>e</sup> — M. Peyralade à Crayssac.

A PROPOS DES VENDANGES

Le *Journal des Viticulteurs du Midi*, indique les soins à donner aux fûts vides ayant déjà servi.

Dès qu'un fût aura été vidé, dit notre confrère, il faut le rincer, jusqu'à ce que l'eau en sorte limpide, et le faire égoutter pendant cinq ou six heures; puis on brûle à l'intérieur, à l'aide du méchoir ou crochet en fer, dix centimètres de mèche soufrée. Le soufre, en brûlant, absorbe l'oxygène de l'air et produit un gaz que les chimistes appellent acide sulfureux, lequel prend la place de l'air. Il faut ensuite bonder soigneusement comme s'il s'agissait d'un fût plein. L'acide sulfureux conserve le tonneau dans lequel il est emprisonné. Quand un fût doit rester longtemps vide, il est bon de le mécher de temps à autre. La moisissure s'empare parfois des fûts restés longtemps vides et sans soins : on y remédiera par le procédé suivant que nous croyons peu connu. La barrique moisie est remplie d'eau ordinaire et tenue complètement pleine pendant un mois, en ayant soin chaque jour de faire le plein; vingt jours même suffisent souvent.

LES FIGUES

Les anciens disaient qu'un grand bonheur était de pouvoir manger des figues, et le philosophe Zénon en faisait un grand usage dans le but de se rendre insensible à toutes les misères qui affligent l'humanité.

Les Grecs de la République en faisaient un tel cas, qu'au rapport des poètes, s'ils avaient vu de l'or d'un côté et des figues de l'autre, ils auraient laissé l'or pour se jeter sur les figues.

A Rome, c'était la principale nourriture des athlètes, et l'on rapporte que l'empereur Albin en mangeait cinq cents à son repas.

Enfin, l'un des motifs de la guerre de Xercès

contre les Grecs, fut, dit-on, le désir de s'emparer d'un pays qui produisait un fruit aussi excellent.

On a toujours regardé la figue comme un remède contre la maigreur, et l'on prétendait qu'à elle seule elle pouvait nourrir suffisamment le corps. Caton nous apprend qu'il diminuait la ration du pain de ses esclaves pendant la saison des figues. De son côté, Linné nous certifie que les pauvres placés en sentinelle pour garder les figuiers devenaient gras et robustes en mangeant des figues.

Faits Divers

UN MOUSSE MANGÉ

Les rapports détaillés sur le naufrage du yacht *Mignonnette* établissent que l'équipage, n'ayant rien mangé depuis sept jours, résolut de tuer le mousse.

Le second lui ouvrit la veine jugulaire avec un canif et l'équipage but le sang de ce malheureux. Son foie et son cœur furent dévorés tout chauds. Les naufragés se soutinrent pendant 4 jours, en se nourrissant des autres parties du corps.

Les survivants viennent d'être arrêtés à leur arrivée à Falmouth, sous l'inculpation de meurtre.

Voici une autre version :

NAUFRAGES SAUVÉS

Le vapeur *Montezuma*, de Ponta Arenas, est arrivé à Falmouth, ayant à bord le capitaine Dabley et deux hommes de l'équipage du yacht *Mignonnette*. Ce yacht avait quitté Southampton le 19 mai, et, surpris par une violente tempête, avait sombré le 15 juillet.

Lorsque le *Montezuma* recueillit les naufragés, il y avait vingt-quatre jours qu'ils flottaient au gré des vents dans une embarcation légère, sans eau potable et n'ayant pour tout vivres que deux boîtes de viandes conservées. Un mousse mourut le dix-neuvième jour après le naufrage; ses compagnons prolongèrent leur existence en se nourrissant de sa chair.

EN PRIME

LA MONTRE DU CHASSEUR  
Très joli modèle de remontoir à recouvrement, en nickel. Prix : 18 francs. (Voir aux annonces).

BOURSE. — Cours au 11 sept.

3 0/0	78 75
3 0/0 amortissable (ancien)	80 00
3 0/0 id. 1884	80 00
4 1/2 0/0 ancien	106 40
4 1/2 0/0 1883	108 30
Dernier cours du 10 sept.	
Actions Orléans	1,335 25
Actions Lyon	4,237 50
Obligations Orléans 3 0/0	370 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	302 00
Obligations Lombardes (jouissance)	306 75
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	331 50

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 septembre 1884.

Les cours de nos fonds publics continuent à être assez vivement abattus. Si certains acheteurs se montrent désireux de mettre en sûreté partie, au moins, des bénéfices que leur assure la brillante campagne de hausse qui a été conduite à si bonne fin, il en est aussi qui ne semblent pas encore complètement satisfaits et qui rêvent de marcher à la conquête de nouveaux lauriers; d'autres, enfin, se rendant compte du danger auquel le marché serait exposé si on s'abandonnait trop longtemps à lui-même, se contentent d'opposer une vive résistance aux efforts de leurs adversaires.

Le débat, il est vrai, reste circonscrit entre les spéculateurs qui ont d'anciennes positions à défendre ou à régulariser; les spéculateurs nouveaux continuent à observer une grande réserve; ils n'osent pas prendre parti pour les vendeurs parce qu'ils savent qu'ils auraient affaire à des adversaires tout puissants; ils ne se hasardent pas davantage à se mettre à la remorque de ces derniers, pendant qu'il est peut-être trop tard pour avoir quelques chances d'avoir une petite part du gâteau.

Telle est la situation actuelle et il est à présumer qu'elle ne se modifiera pas, à moins qu'il ne surgisse un fait de nature à avoir raison de l'absentéisme des uns ou des autres.

Nous laissons la rente 3 0/0 aux environs de 78.75; l'Amortissable est à 80.05; le 4 1/2 se tient à 108.25.

L'Italien se maintient à 95.70 en dépit des nouvelles lamentables sur les ravages de l'épidémie cholérique à Naples. L'Extérieure est à 60. Le Turc se traite à 3.27 et l'Égyptienne à 298. Le Foncier est demandé à 1310; la Générale

à 460. On offre inutilement la Banque d'Escompte à 520; le Lyonnais à 562 et la Banque franco-égyptienne à 560.

En actions de chemins, on cote l'Est 783; le Lyon 1240; le Midi 1170; le Nord 1667, et l'Orléans 1330.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n<sup>o</sup> 10.

VENTE

SUR SURENCHÈRE

A SUITE DE

Saisie immobilière

Adjudication fixée au PREMIER OCTOBRE prochain.

Suivant procès-verbal de Fraysse, huissier à Luzech, en date du sept mai dernier, en forme, enregistré, dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation le vingt-un mai suivant, volume 94, numéros 36 et 37.

Il a été procédé à la requête de M. Antoine Cassan, marchand épicière, habitant et domicilié de la commune d'Albas, lequel a constitué M<sup>e</sup> Delbreil pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice des sieurs Antoine Monville, et Jean Monville, père et fils, propriétaires, habitants et domiciliés du lieu de Lalaurie, commune de Bèlaye.

A la saisie réelle des biens ci-après décrits et saisis :

Biens surenchérés à vendre

TROISIÈME LOT

17<sup>o</sup> Une pâture sise à Las Vignettes, formant le numéro 513, section D du plan cadastral, de la commune de Bèlaye, de contenance environ dix ares, vingt centiares;

18<sup>o</sup> Une terre vaine sise au même lieu, formant le numéro 514, section D dudit plan cadastral, de contenance environ dix-huit ares, soixante-dix centiares;

19<sup>o</sup> Une terre sise au même lieu, formant le numéro 515, section D dudit plan, de contenance environ sept ares, quarante centiares;

20<sup>o</sup> Une terre vaine sise au même lieu, formant le numéro 516, section D dudit plan, de contenance environ treize ares, trente centiares;

21<sup>o</sup> Un jardin sis à Lalaurie, formant le numéro 373, section D dudit plan, de contenance environ un are, vingt centiares;

22<sup>o</sup> Une vigne sise au Séguéla, formant le numéro 439, section D dudit plan, de contenance environ quatorze ares, soixante centiares;

23<sup>o</sup> Une terre sise à Lascaves, formant le numéro 338, section D dudit plan, de contenance environ vingt ares, soixante centiares;

24<sup>o</sup> Une vigne sise au Séguéla, formant le numéro 441, section D dudit plan, de contenance environ dix-huit ares, vingt centiares;

25<sup>o</sup> Une terre sise à Lalaurie, formant le numéro 343, section D dudit plan, de contenance environ trente-cinq ares.

Tous les immeubles ci-dessus désignés, sont situés dans la commune de Bèlaye, et sont jadis et exploités par les sieurs Antoine, et Jean Monville.

Le cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> Delbreil, pour parvenir à la vente desdits biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le huit juin dernier.

L'adjudication a été continuée au trente août prochain.

Ce jour-là le troisième lot fut adjugé moyennant deux cent francs à M<sup>e</sup> Delbreil, qui élit command en faveur de M. Pierre Nouvel, propriétaire à Lalaurie. Mais par acte fait au greffe dudit tribunal, le six septembre courant, M. Darènes Némorin, négociant à Albas, constituant M<sup>e</sup> Mazières, pour son avoué, a surenchéri du sixième en sus des charges, le prix du troisième lot qu'il a déclaré porter à deux cent trente-cinq francs.

En conséquence l'adjudication dudit troisième lot, aura lieu le **premier octobre** prochain, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville, sur la nouvelle mise à prix de deux cent trente-cinq francs, en sus des charges, ci-dessus énumérées, 235 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable. Cahors, le dix septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant, MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le 11 septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-dix centimes, décimes compris.

Signé : DALAT receveur.

LA DISTILLATION

A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Avec l'instruction, le bien-être général pénètre chaque jour davantage partout. Un vulgarisateur, bien connu par ses publications utiles dans l'un des journaux les plus répandus, M. VALTE, collaborateur du *Petit Journal*, a compris tous les avantages de la distillation domestique comme moyen d'accroissement et de bien-être général. Pour rendre son idée pratique, il a imaginé et fait construire par M. Broquet, de Paris, **DONT LES POMPES POUR LES VINS, SPIRITUEUX** et tous autres usages, sont universellement appréciées, un alambic portatif, qui par son peu de volume et son prix modéré doit pénétrer partout, particulièrement dans l'intérieur des familles. Il est incontestable qu'il se perd dans la plupart des maisons bien des substances qui pourraient être soumises à la distillation. Par l'usage de l'*Alambic Valte*, rien ne se perd dans une exploitation bien dirigée; fabrication directe d'alcool pour tous les besoins domestiques, utilisation de toutes les substances végétales : fleurs, fruits, marc de raisins et de pommes, liquides fermentés, grains avariés, eaux distillées, etc., etc., dont les résidus avariés sont encore par surcroît un des éléments de la nourriture du bétail. Sa supériorité, outre la perfection de sa construction et son extrême bon marché, tient aux dispositions des éléments qui le constituent. Par son incontestable utilité, l'*Alambic Valte* rend de grands services à l'économie domestique, ce qui explique la vogue dont il est l'objet. Demander à M. Broquet, 121, Rue Oberkampf, Paris, l'envoi franco du prospectus détaillé.

CONCOURS DE GREFFAGE A CAHORS

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, le comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra, distribuait les primes de greffage qu'il avait inauguré le 26 avril précédent.

Quelques jours auparavant, le jury s'était



GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1<sup>er</sup> février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M. J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 10 par la poste.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

BULLETTIN-PRIME du JOURNAL DU LOT

Nos Lecteurs, en détachant ce coupon et le présentant ou faisant présenter à nos Bureaux, obtiendront aux prix de faveur ci-bas l'une des belles Primes suivantes :

REMONTOIR



A CYLINDRE

ET

TROUS RUBIS

nickel

MONTRE



A CYLINDRE

ET

TROUS RUBIS

REMONTAIRE

TOUT ARGENT

Ces remontoirs en métal d'une composition inaltérable, à remontage Bréguet et mise à l'heure mécanique perfectionnée, sont tout ce qu'il y a de solide, joli et maniable. Nous les livrons très bien repassés et réglés,

à 18 fr.

Les mêmes remontoirs sont vendus en magasin de 30 à 35 fr.

Une garantie de 2 ans au nom et sur facture de la plus importante Maison d'Horlogerie de Besançon, accompagne chaque objet.

Ces Primes sont exposées aux Bureaux du Journal.

Ces articles de la forme la plus moderne, à fortes boîtes et riches décorations, avec remontage Bréguet et mise à l'heure mécanique pour les Remontoirs, sont livrés parfaitement repassés et réglés,

à 28 fr.

Les mêmes pièces se vendent en boutique de 40 à 45 fr. et plus.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Faces à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liquides.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

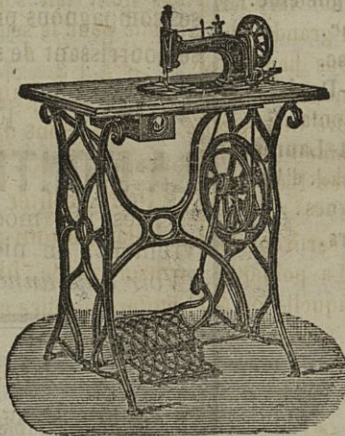
Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenterie.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>

C. DESPRATS, Successeur  
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, n° 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE

PIANOS

SANTAL de MIDY

Supprime copahu, cubèbe, injections, guérit en 48 heures les écoulements. Ph<sup>o</sup> MIDY, 113, Faub<sup>o</sup> St-Honoré, Paris

VIN de PEPTONE de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac. PARIS, Pharmacie VIAL, 1, rue Bourdaloue. Dépôt à Cahors, pharmacie VINEL, et dans toutes les pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Drogistes et Pharmaciens.

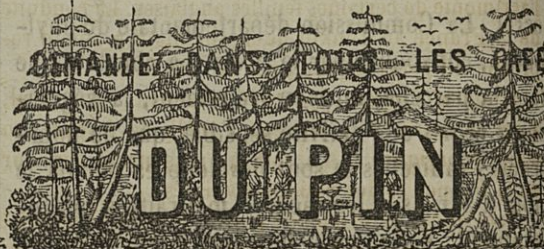
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXP<sup>o</sup> INT<sup>o</sup> 1882 HORS CONCOURS.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

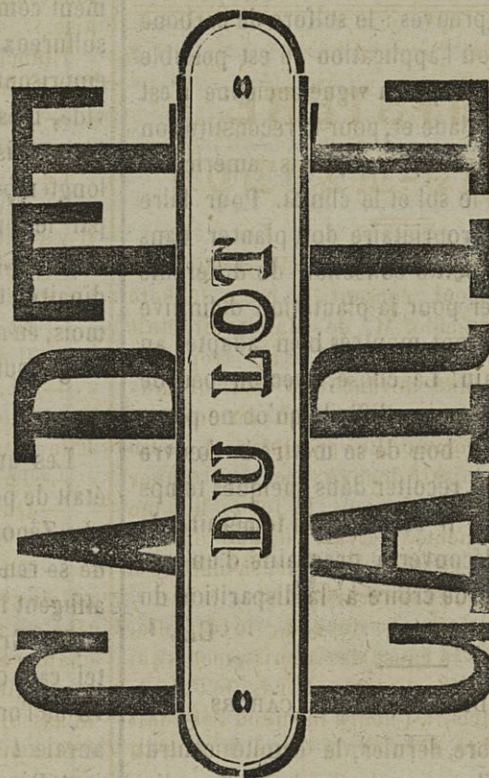
Il est facile d'imiter ; Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente au bureau du Journal.



En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.